
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
.....

Décret N° 2023 - 427 du 24 mai 2023

portant nomination d'un préfet

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en conseil des ministres ;

Vu le décret n°99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonction des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de régions et districts ;

Vu le décret n°99-286 du 31 mars 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;

Vu le décret n°2023-52 du 24 février 2023 portant organisation du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.

DECRETE :

Article premier : monsieur **ONDELE Séraphin** est nommé préfet

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Par le Président de la République


Denis SASSOU-N'GUESSO

Le premier ministre chef du
Gouvernement

Le ministre de l'intérieur de
la décentralisation et du
développement local


Anatole Collinet MAKOSSO./


Raymond-Zéphirin MBOULOU./

Le ministre de l'économie et des finances,


Jean-Baptiste ONDAYE./